

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **IVIS 003-9458/21/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Accélérateur M" - Approbation d'une convention**

##### **MET 21/17662/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et l'entrepreneuriat constituent des orientations stratégiques majeures l'Agenda économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvée en mars 2017.

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fondé, avec Aix Marseille Université, un lieu d'ancrage pour son écosystème d'innovation et ses start-up, au cœur de Marseille : la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM). La CISAM propose une offre de nature à créer des synergies entre les innovations des start-up, les démarches des grands groupes et ETI, la recherche universitaire et les politiques publiques de développement territorial.

La CISAM incarne la capacité du territoire à proposer une approche intégrée, ouverte de l'innovation avec une ambition internationale. Le lieu participe au positionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme un territoire d'innovation et d'expérimentation de premier rang. La CISAM intègre deux incubateurs / accélérateurs de grands groupes privés (Obratori pour le groupe l'Occitane et ZeBox pour le groupe CMA CGM) ainsi que des partenaires d'Aix-Marseille Université orientés vers la transformation économique des innovations issues de la recherche publique (SATT Sud Est, Institut Carnot Star, Incubateurs Loi Allègre, Laboratoires de recherche universitaire...). Ce consortium fait le lien entre public et privé, local et international, science, recherche et économie pour délivrer une offre complète au service de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

En complément, dès janvier 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé un accélérateur métropolitain, l'Accélérateur M, installé au sein de la CISAM, en partenariat avec Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Marseille

Signé le 18 Février 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capénergies, et Aix-Marseille French Tech. L'Accélérateur M est une structure dédiée aux start-ups et entreprises innovantes, prenant appui sur les forces vives, les talents et les ressources de l'écosystème métropolitain.

L'association se déploie sur un espace de 300 m<sup>2</sup> au sein duquel les jeunes pousses et aussi de plus grandes entreprises peuvent profiter d'une gamme de services tout au long de leur parcours et ce en lien étroit avec le monde universitaire et les acteurs économiques du territoire. L'Accélérateur M met à la disposition des start-ups accélérées, un programme d'accompagnement personnalisé, mêlant expertises, coaching, mentorat, expérimentations, mise en réseau... Une prestation à la carte pour « gagner du temps » que ce soit pour conquérir de nouveaux marchés, financer sa croissance ou recruter des talents. L'accompagnement est mis en place en collaboration avec un réseau de partenaires avec l'ambition de favoriser les fertilisations croisées avec des entreprises de taille plus conséquente, à qui l'Accélérateur M propose un bouquet de services « Open Innovation ».

Lieu d'échanges et de partenariats ciblés sur la collaboration avec ses homologues africains et méditerranéens, l'Accélérateur M offre également aux futures pépites tournées vers l'international des prestations d'accueil et d'orientation au sein de l'écosystème métropolitain. Une réponse aux attentes des structures en développement, qu'elles soient locales ou non, et, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, une vitrine mettant en valeur ses forces et atouts dans la course à l'attractivité.

L'accélérateur M s'appuie à la fois sur les filières stratégiques d'Aix-Marseille-Provence (la mer et l'économie bleue, les industries créatives et culturelles, la qualité de vie et l'urbanisme en méditerranée) et sur la position géostratégique du territoire. Il participe ainsi au rayonnement d'une métropole devenue un « nœud » incontournable de développement économique entre Europe, Méditerranée et Afrique.

Depuis 2019, l'Accélérateur M a accompagné plus d'une cinquantaine de startups et lance en mars 2021 le recrutement de sa quatrième promotion pour un programme d'accélération de 8 mois.

Les développements de l'Accélérateur M pour sa troisième année d'existence sont importants (démarche de labellisation centre de formation, adaptation des outils d'accompagnement en réponse aux contraintes sanitaires...) et nécessiteront le recrutement de trois alternants.

Pour soutenir le fonctionnement global de l'Association « Accélérateur M » sur l'année 2021, il est proposé un soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 120 000 euros, représentant 26 % du budget prévisionnel de 448 000 euros (hors contribution volontaire). Ce soutien financier est pris en charge intégralement sur le Budget Métropolitain Centralisé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole.

#### **Oui le rapport ci-dessus,**

**Signé le 18 Février 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir le fonctionnement de l'Association « Accélérateur M ».
- La volonté de la Métropole de soutenir la croissance des entreprises innovantes.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée, à l'association « Accélérateur M » une subvention totale de 120 000 euros au titre de sa participation à l'animation de la filière numérique et d'innovation du territoire.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière avec l'Association « Accélérateur M » ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 au budget Principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370- Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises  
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY